

HÔTEL DE VILLE

Nouvelles Technologies
N° tél. : 01.69.49.77.58
N/Réf. : NDA/ED/LB/CD

DECISION N° 2010/185**OBJET : Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation du progiciel « ARPEGE REQUIEM », conclu avec la Société ARPEGE.**

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal du 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoir accordée au Maire en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

CONSIDERANT qu'il convient de confier à la Société ARPEGE le contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation du progiciel « ARPEGE REQUIEM »,

CONSIDERANT que la proposition de la Société ARPEGE correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

DE SIGNER un contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation du progiciel « ARPEGE REQUIEM », ainsi que la licence d'utilisation du produit, avec la Société ARPEGE, sise 13 rue de la Loire, BP 23619, 44236 SAINT-SEBASTIEN-SUR-LOIRE CEDEX, moyennant un montant annuel révisable de 1 215,28 € HT, soit 1 453,47 € TTC,

DIT que ledit contrat est conclu à compter du 1^{er} janvier 2011, pour une période d'un an renouvelable, sans pouvoir toutefois excéder cinq ans,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la Commune.

Fait à Yerres, le 15 décembre 2010

Le Député-Maire,

Accusé de réception en préfecture
091235165716594692
091-219106911-20101215-2010-185-AU
Tél : 01 69 49 77 00
Date de signature : -
Fax : 01 69 48 63 98
Date de réception : 20/12/2010

Nicolas DUFONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

La douceur de vivre